



16ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 9968 | De Mme Annick Cousin (Rassemblement National - Lot-et-Garonne) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères | | Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères |
| Rubrique > politique extérieure | Tête d'analyse > Exposition universelle 2030 | Analyse > Exposition universelle 2030. |
| Question publiée au JO le : 11/07/2023 Réponse publiée au JO le : 29/08/2023 page : 7775 | | |

Texte de la question

Mme Annick Cousin interroge Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le choix de la France de soutenir la candidature de l'Arabie saoudite pour l'exposition universelle de 2030. Trois candidatures seront prises en considération pour l'élection du pays hôte de l'exposition universelle de 2030 : la République de Corée (pour Busan), l'Italie (pour Rome) et l'Arabie saoudite (pour Riyad). Le pays hôte de l'exposition universelle 2030 sera élu par les États membres du BIE, selon la règle « un État, une voix », lors de la 173e assemblée générale de l'organisation prévue en novembre 2023. Malgré le soutien des institutions européennes, l'Italie ne pourra toutefois pas compter sur le soutien de la France. En effet, la France a fait le choix d'apporter seul son soutien à la candidature de l'Arabie saoudite. L'organisation de l'exposition universelle, outre son aspect culturel, promet lors de chaque édition d'engendrer d'importantes retombées économiques. En cette période où l'Italie est en phase de redressement, elle lui demande s'il n'eût pas été du devoir de la France de soutenir son voisin européen et souhaite savoir pourquoi la France a pris cette décision.

Texte de la réponse

Lors de la visite du Prince héritier Mohamed ben Salmane le 28 juillet 2022, le Président de la République et le Prince héritier ont exprimé le souhait d'étendre la coopération à de nouveaux champs et institutions culturelles françaises et saoudiennes, y compris dans le cadre de la candidature de Riyad pour accueillir l'Exposition universelle en 2030, évoquée à cette occasion. Cette candidature a été formalisée le 29 octobre 2021 et a été reconnue viable le 20 juin 2023, par l'assemblée générale du Bureau international des expositions (BIE), à l'instar de celles de Rome et de Busan. Les pays du BIE seront amenés à s'exprimer le 28 novembre prochain pour choisir entre les trois candidatures. Par ailleurs, à l'occasion de cette visite, et dans le cadre du dialogue de confiance entre la France et l'Arabie saoudite, le Président de la République a abordé la question des droits de l'homme en Arabie saoudite. Le respect des droits de l'homme est une priorité de l'action diplomatique de la France, qui en assure un suivi attentif partout dans le monde, dans le respect de la souveraineté de chacun des Etats concernés. La France suit avec attention la situation des droits de l'homme en Arabie saoudite et aborde ces questions à tous les niveaux. L'Union européenne conduit également un dialogue informel UE-Arabie saoudite sur les droits de l'homme depuis 2021, dans le cadre duquel elle a rappelé l'importance du respect de la liberté d'expression. Ce dialogue informel, qui se tient annuellement, est l'occasion d'aborder d'autres questions, notamment les droits des femmes, le droit à un procès équitable, et l'abolition de la peine de mort. La France restera mobilisée sur ces questions et maintiendra un dialogue franc et exigeant avec l'Arabie saoudite en faveur des défenseurs des droits de l'Homme.